

Procès verbal réunion du Conseil Municipal du 28 novembre 2025

- Approbation du procès verbal de la réunion du conseil municipal du 24 octobre 2025

Le procès verbal de la réunion du 24 octobre 2025 a été transmis aux conseillers municipaux avec la convocation. Il est adopté à l'unanimité

- Demande de subventions DETR

- travaux de couverture de l'Eglise

Monsieur le Maire propose d' effectuer des travaux de couverture de l'Eglise. Les travaux ont été chiffrés, ils s'élèvent à 312001,46 €HT soit 374401.75 € TTC Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention DETR au plus haut taux dans le cadre de la mise en valeur du patrimoine ouvert au public bâtiments cultuels publics.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, décide à l'unanimité :

- de réaliser les travaux de couverture de l'Eglise,

- d'accepter le plan de financement indiqué ci-dessous :

Travaux de couverture : 284 025,47 € HT
Reprise structurelle des entrées de ferme des chapelles : 27 975,99 € HT
Total HT : 312 001,46 € HT
Soit TTC : 374 401,75 € TTC

- de solliciter une subvention DETR au plus haut taux,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document permettant la réalisation de ces travaux
Les crédits seront prévus au BP 2026 à l'article 21318 constructions autres bâtiments publics

- Réaménagement des lotissements de la Donnette et des Maupinières

Monsieur le Maire propose d' effectuer les travaux de réaménagement des lotissements de la Donnette et des Maupinières. Les travaux ont été chiffrés par l'ADI, ils s'élèvent à 636 653.65 €HT soit 763 984.38 € TTC Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention DETR au plus haut taux dans le cadre de l'aménagement urbain ou paysager et travaux de voirie améliorant la sécurité routière ou piétonne.

- de réaliser les travaux de réaménagement des lotissements de la Donnette et des Maupinières,
 - d'accepter le plan de financement indiqué ci-dessous :

Travaux de voirie : 601 179,15 € HT
Frais d'ingénierie : 35 474,50 € HT
Total HT : 636 653,65 € HT
Soit TTC : 763 984,38 € TTC

- de solliciter une subvention DETR au plus haut taux,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document permettant la réalisation de ces travaux
Les crédits seront prévus au BP 2026 à l'article 2151 Réseaux de voirie

Le Conseil municipal décide de classer les travaux de couverture de l'Eglise en priorité 1 et les travaux de réaménagement des lotissements de la Résidence La Donnette et des Maupinières en priorité 2.

- Tarifs 2026

- salle des fêtes

Pour rappel, les tarifs suivants sont appliqués depuis le 1er janvier 2018. Seul le poste électricité-chauffage a été augmenté de 0.03 € du kWh au 1^{er} janvier 2025.

Habitants de Bretoncelles

- 1er jour : 165 €
- 2ème jour : 105 €

Habitants hors commune :

- 1er jour : 205 €
- 2ème jour : 135 €

Sociétés locales : 85 €

Lave vaisselle : 33 €

Electricité - chauffage : 0.23 € du kwh consommé

Le conseil municipal décide d'augmenter uniquement l'électricité et le chauffage à 0.25 € du kw/h consommé.

- cimetière

Pour rappel, les tarifs suivants sont appliqués depuis le 1er janvier 2020 :

- Concession trentenaire : 150 € les 2 m²
- Concession cinquantenaire : 250 € les 2 m²
- Concession perpétuelle : 1700 € les 2 m²
- Columbarium (pour 30 ans) : 860 €
- Cavurne (pour 15 ans) : 260 €
- trentenaire avec caveau : 700 €

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les tarifs de concessions de cimetière au 1er janvier 2026.

- Ressources humaines :

- *Création d'un poste contractuel service technique de 20.15/35e*

Monsieur le Maire propose donc de créer un poste d'adjoint technique contractuel pour 20h15mn/35e (congés payés compris) à compter du 1er janvier 2026 pour un an, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat et tout document permettant le recrutement de Philippe RIGUET pour occuper ce poste de contractuel, ce que le conseil municipal accepte.

- *Création d'un poste contractuel service technique à temps complet*

Monsieur le Maire propose de créer un poste d'adjoint technique contractuel à temps complet à compter du 5 janvier 2026 pour six mois, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat et tout document permettant le recrutement d'une personne pour occuper ce poste de contractuel, ce que le conseil municipal accepte.

Le conseil municipal valide à l'unanimité ces propositions

- Régie assainissement : redevance pour performance des réseaux d'assainissement collectif **D2025.11.28.010**

En application de l'article l213-10.6 du code de l'environnement en vigueur au 1er janvier 2025, la régie assainissement est redevable de la redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif.

Cette redevance se calcule en prenant :

- le volume facturé aux abonnés

- Multiplié par le taux voté par les instances de bassin de l'agence (0.28 € le m³ en 2026)
- Multiplié par un coefficient de modulation (0.65 selon le simulateur)

Ce coefficient devra être estimé par la municipalité chaque année afin de déterminer la contre valeur à appliquer sur la facture des abonnés. Le Conseil municipal décide de fixer la contre valeur à 0.182 € le m³;

- Les Petits Fours

Une proposition de reprise des locaux a été transmise en mairie pour l'installation d'un restaurant.

M. Orieux doit faire une déclaration auprès de son assurance pour la sole du four à pain. Un devis va être demandé pour le nettoyage des locaux. Le carrelage à l'étage est à revoir.

Numérotation des lieux dits

Monsieur le Maire propose que lorsque le lieu dit ne comporte qu'une seule maison, celle-ci porte le n° 1, ce que le conseil municipal accepte.

Bilan des délégations : droits de préemptions urbains, ventes de concessions de cimetière

Le Conseil Municipal a décidé de déléguer au Maire l'exercice des droits de préemptions :

- entre le 15 novembre 2024 et le 31 octobre 2025, 16 déclarations ont été enregistrées (contre 18 l'année précédente) ;

Le Conseil municipal a également autorisé le Maire à vendre des concessions de cimetière. Entre le 15 novembre 2024 et le 31 octobre 2025, ont été vendues

- 2 concessions perpétuelles
- 2 cavurnes
- 1 case de columbarium

Prochaines réunions : 23 janvier 2026 , 27 février (approbation des CFU et vote des budgets) 19 h